

[Traduction]

**M. John Burton (Regina-Est):** Monsieur l'Orateur, on a fait au début de la soirée une assez faible tentative pour suggérer que le héros de la pièce, en ce qui concerne la politique annoncée par le gouvernement, était le premier ministre (M. Trudeau). Ce soir, nous avons eu, je pense, une démonstration beaucoup plus réaliste de l'intérêt qu'il porte à cette question quand, mon collègue le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) ayant pris la parole, le premier ministre est entré à la Chambre et a manifesté le désir de faire une déclaration. Je pense qu'aucun député de l'opposition n'y voyait la moindre objection en soi. Le premier ministre a parfois des choses très importantes à communiquer. S'il s'était agi d'une question vraiment très importante qu'il fallait examiner sur-le-champ, personne n'y aurait trouvé à redire. Or, nous avons entendu une déclaration qui, à mon avis, n'était pas urgente au point qu'il faille manquer à la courtoisie due au député de Saskatoon-Biggar en interrompant son discours.

Ensuite, à peine sa déclaration terminée et après avoir échangé quelques mots en privé avec ses collègues du cabinet, le premier ministre a quitté la Chambre sans attendre la fin du discours du député de Saskatoon-Biggar. Cela témoigne, en fait, de façon très réelle et beaucoup plus exacte de la mesure de l'intérêt que porte le premier ministre à ce problème.

Je pense que tout en discutant des problèmes dont nous sommes saisis ce soir, nous ne devrions pas oublier ceux dont nous parlons. Nous parlons du cultivateur et de sa famille. Nous parlons de sa communauté. Nous parlons de l'industrie des produits alimentaires et de tous les autres secteurs de l'économie qui dépendent de l'agriculture. Nous avons eu, vendredi dernier, une déclaration de politique que j'estime être le point culminant d'une longue série d'événements riches en bévues, en maladroites et en erreurs de tactique. C'est maintenant aux cultivateurs à payer la note. Dans la situation actuelle, on ne lui laisse guère de choix, et s'il faut en croire la déclaration faite vendredi dernier, son action est entravée par le système de quotas que l'on est en train de mettre au point en ce moment. Il est presque obligé de réduire la production.

Le ministre et les fonctionnaires du gouvernement ont déclaré que le revenu du cultivateur ne subirait aucun changement car il ne ferait que vendre les réserves qu'il a déjà sous la main. Or, ce que le cultivateur va vendre sur ses réserves au cours de cette année—et j'espère que le peuple canadien et les membres du gouvernement s'en rendent compte—c'est ce dont il devra vivre, ce dont

[M. Roy (Laval).]

il devra tirer son revenu, ce sur quoi il devra prélever la plus grande partie de ses dépenses pour l'année 1970-1971. C'est en partie à l'aide de ces revenus qu'on a, depuis quelques années, établi sur papier des chiffres de revenus qui ne sont jamais tombés comptant dans la poche du cultivateur.

Bien entendu, nous avons entendu le gouvernement faire une déclaration de politique d'une très grande importance pour chacun des habitants de l'Ouest du Canada. Je suppose que cette politique a fait l'objet de pas mal d'études avant d'être finalement adoptée. Je veux bien croire qu'on a sans doute entrepris un certain nombre d'études et que celles-ci ont finalement amené le gouvernement à tirer ses conclusions et à prendre ses décisions. Je presse le ministre chargé de la Commission du blé, et qui s'est occupé de ces choses, de déposer sur le bureau de la Chambre quelques-unes de ces études afin de nous donner sur la question des renseignements plus complets qui, selon moi, contribueraient matériellement à étayer la discussion sur les problèmes dont nous sommes saisis en ce moment.

Bien entendu, nous avons déjà beaucoup de renseignements sur la situation; je me garderai d'entrer dans les détails à cette heure avancée. Il y a quelques années nous avons eu la déclaration du ministre du Commerce d'alors: «Produisez du blé et nous le vendrons.» Plus tard, nous sommes passés de l'Accord sur le blé à l'Arrangement international sur les céréales qui comportait des lacunes très graves quant au marché international. Puis, nous avons eu une période de 11 mois entre l'expiration de l'ancien Accord du blé et l'entrée en vigueur du nouvel Arrangement international sur les céréales. Il en est résulté une situation très grave pour le cultivateur de l'Ouest: l'amorce d'une détérioration regrettable de la conjoncture internationale.

● (11.30 p.m.)

Les prix sont alors tombés. Plus tard en mars 1969, on a décidé officiellement de baisser les prix à un niveau inférieur aux prix minimums prévus par l'Arrangement international sur les céréales. Jusqu'ici le gouvernement ne nous a rien dit au sujet de prix garantis comme dernier versement pour la récolte de 1968-1969, pour la campagne actuelle de 1969-1970 ou la prochaine, celle de 1970-1971.

Plusieurs députés ont fait allusion à la possibilité d'introduire un nouveau régime de classement qu'on remet depuis bien des années. J'ai entendu parler de ce nouveau régime de classement, d'après la teneur en protéine, pour la première fois, il y a vingt